

DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

COMMUNE
SAINT-GENIÈS BELLEVUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2023-35**

de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE

L'an deux mille vingt-trois et le 25 septembre à 19 heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 20/09/2023, sous la présidence de Mme Sophie LAY, maire.

Etaient présents : M. ARTIGUE, Mme BAYLAC, Mme BOTANCH, Mme CLAEYS, Mme GAILLARD, M. de LASSUS SAINT GENIES, Mme MARTIN, Mme MAURICE, M. MORILLON, M. OTAL, Mme PERTUISET, M. PEYRUCAIN, Mme PIN-BELLOC, Mme TOMAS.

Etaient absents et représentés : Messieurs AUXIÈTRE, HANNON et ROUCH.

Etait absent : M. PEDRONO.

Mme MARTIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET: Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la Journée du Bonheur 2023

Après les succès des éditions précédentes (2017 - 2019 – 2021) qui ont permis de créer une synergie entre les habitants de Saint-Geniès, les différentes associations, les écoles ... la quatrième édition de la Journée du Bonheur se déroulera le samedi 7 octobre 2023 sur le thème des couleurs du bonheur.

Cet événement culturel, ancré dans le projet culturel de territoire « l'Art dans la Cité », créateur de lien social, associera cette année les écoles, l'équipe de l'Accueil de Loisirs municipal, les associations culturelles et sportives, la médiathèque, des artistes plasticiens et le collectif Culture en Mouvement qui clôturera la journée par des déambulations et un spectacle pyrotechnique « Don QuiChoot and los otros », en accord avec le thème.

Madame le maire présente les devis suivants :

Spectacle « Don QuiChoot and los otros » et final pyrotechnique Culture en Mouvement	3 900 €
Création d'une œuvre d'art collective « Les couleurs du bonheur » Quentin Juvet	400 €
Jeux en bois recyclé (installation et animation) Les Luminots	220 €
TOTAL =	4 520 €

Le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré

- **AUTORISE** ce projet,
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'aider à financer ces interventions artistiques,
- **S'ENGAGE** à couvrir le solde de la dépense sur les fonds propres de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Sophie LAY



Membres en exercice	19
Membres présents	15
Suffrages exprimés	18

Pour	18
Contre	0
Abstention	0